

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2021

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » - intégration des villes de Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine

Rapporteur : Philippe Laurent

Par délibération du 2 février 2012, le conseil municipal a approuvé le principe de la création d'une société publique locale avec la ville de Montrouge, ayant pour objet la production, à partir d'une cuisine centrale, de repas à destination de la restauration collective dans le cadre d'un projet éducatif axé sur la santé, l'environnement et sur l'apprentissage du goût.

Le 10 mai 2012, le conseil municipal a approuvé la création de la société publique locale avec la ville de Montrouge, ayant pour objet la production de repas à partir d'une cuisine centrale, et les statuts de cette société.

La société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » a été constituée entre les villes de Sceaux et Montrouge, le 30 août 2012.

Le capital social de cette société constituée en société anonyme est fixé à la somme de 1 000 000 €, divisé en 1 000 actions de 1 000 € chacune, détenues à raison de 75 % par la ville de Montrouge, et 25 % par la ville de Sceaux, proportion correspondant au poids respectif de chacune des Villes dans les besoins à satisfaire. Seule la moitié du capital social a été libérée.

Le conseil d'administration est composé de 9 membres désignés parmi les membres des conseils municipaux suivant la répartition suivante : 5 pour la ville de Montrouge et 4 pour la ville de Sceaux.

L'assemblée générale de la société est quant à elle constituée d'un délégué par collectivité actionnaire.

La société n'a pu entrer en activité en raison des difficultés à trouver un terrain permettant la construction de la cuisine, situé à distance convenable des deux villes.

A partir de 2016, les villes de Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine, souhaitant également mutualiser leurs services de restauration collective, se sont rapprochées de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux », l'emplacement actuel de la cuisine de Fontenay-aux-Roses permettant l'implantation d'une cuisine centrale plus importante.

Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine souhaitant donc entrer au capital de la société en qualité d'actionnaires, une modification des statuts de la SPL est nécessaire afin de modifier la gouvernance et le montant du capital social.

Le capital social reste fixé à 1 000 000 €, divisé en 1 000 actions de 1 000 € chacune, détenues en proportion du poids respectif de chacune des villes dans les besoins à satisfaire, à raison de :

- 40 % par la ville de Montrouge (400 000 €),
- 15 % par la ville de Sceaux (150 000 €),
- 30 % par la ville de Fontenay-aux-Roses (300 000 €),
- 15 % par la ville de Bourg-la-Reine (150 000 €).

En ce qui concerne le conseil d'administration, il est proposé de fixer le nombre de sièges d'administrateurs à 11. Les représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration seront désignés parmi les membres des conseils municipaux suivant la répartition suivante :

- 4 pour la ville de Montrouge,
- 2 pour la ville de Sceaux,
- 3 pour la ville de Fontenay-aux-Roses,
- 2 pour la ville de Bourg-la-Reine.

L'assemblée générale de la société est quant à elle constituée d'un délégué par collectivité actionnaire.

Enfin, il est nécessaire de modifier la dénomination de la SPL « La cuisine Montrouge-Sceaux » qui n'est plus adaptée à la nouvelle configuration. Il est proposé de renommer la SPL « La cuisine près de chez nous ».

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la modification des statuts de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » tendant à :
 - l'entrée des villes de Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine en qualité d'actionnaires,
 - modifier la dénomination de cette SPL en « La cuisine près de chez nous »,
 - modifier la répartition du capital social en 40 % pour la ville de Montrouge (400 000 €), 15 % pour la ville de Sceaux (150 000 €), 30 % pour la ville de Fontenay-aux-Roses (300 000 €) et 15 % pour la ville de Bourg-la-Reine (150 000 €),
 - modifier le nombre de sièges d'administrateurs en le portant à 11, répartis en 4 pour la ville de Montrouge, 2 pour la ville de Sceaux, 3 pour la ville de Fontenay-aux-Roses, 2 pour la ville de Bourg-la-Reine.
- désigner ses représentants au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société,
- autoriser le versement de la part du capital restant due par la Ville, soit 25 000 €,
- autoriser les représentants de la ville de Sceaux au conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires à voter la modification des statuts, et signer tout document en application de la présente délibération,
- autoriser le maire à signer tout document en application de la présente délibération.